

DELIBERATION N° 30

Tarifs 2012 des salles municipales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Béatrice DELANDRE, Adjointe au Maire, expose que la tarification des salles municipales proposée concerne les salles suivantes : salle annexe de la mairie de Dieppe, salle du Mille Club, salle Levasseur, salle La Grange, salle Paul Eluard, salle Pierre Lingois, salle Joliot Curie, les salles de réunion de la Maison des Associations et la salle des Congrès.

Les tarifs soumis évoluent pour 2012, sauf ceux de la Maison des associations et de la salle des Congrès qui sont proposés en maintien à leur niveau de 2011.

Les conditions de gratuité pour l'ensemble des salles, sauf la salle des Congrès sont définies dans la délibération n° 49 du 2 avril 2010 et demeurent applicables, à savoir : gratuité sur demande écrite

- aux associations ayant leur siège social à Dieppe dès lors que l'activité faisant l'objet de la réservation n'est pas conditionnée à la perception d'un droit d'entrée spécifique,
- aux partis politiques et syndicats représentatifs.

Les tarifs de la salle des Congrès n'ont pas été augmentés, dans la mesure où elle sera incluse dans le périmètre de la nouvelle délégation de service public de l'équipement « Les Bains » à compter du 7 mai 2012.

Les conditions de gratuité de la salle définies dans la délibération n° 31 du 4 février 2010 demeurent applicables jusqu'au 6 mai 2012, à savoir :

- gratuité d'accès pour les candidats et partis politiques dans le cadre d'une campagne électorale.

Considérant,

- l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la salle des Congrès réuni le 26 octobre dernier.

- l'avis des commissions n° 1 du 14 novembre et n° 2 du 15 novembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des salles municipales pour 2012 en annexe.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

- **33 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Verts, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Conseiller indépendant, Groupe Centriste.**
- **5 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire